



# FISCALITÉ DOUANIÈRE

Pour assurer son rôle d'acteur essentiel du commerce international et répondre au mieux aux impératifs de la croissance, la Douane s'emploie à adapter sa politique fiscale pour gagner en efficacité et en réactivité.

## FAVORISER LES CONDITIONS D'UNE CONCURRENCE LOYALE

En tant qu'acteur important dans la définition et la mise en œuvre de la politique nationale du commerce extérieur, la Douane fait montre de vigilance vis-à-vis des pratiques commerciales déloyales qui portent préjudice aux intérêts économiques et financiers du

pays telles les importations réalisées en dumping ou encore les importations massives de certains produits étrangers qui inondent le marché national. En 2018, l'ADII a mis en application cinq mesures de défense commerciale.

### 5 MESURES DE DÉFENSE COMMERCIALE

|                                                                                                                                |                                                                                                                          |                                                                                                                                            |                                                                                                                  |                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PVC</b><br>ORIGINE ÉTATS UNIS<br><br><b>MAINTIEN DU DROIT ANTIDUMPING</b><br><b>22,9% à 56,2%</b><br>à partir du 27/12/2018 | <b>CONTREPLAQUÉ</b><br>ORIGINE CHINE<br><br><b>MAINTIEN DU DROIT ANTIDUMPING</b><br><b>25%</b><br>à partir du 27/07/2018 | <b>CAHIERS</b><br>ORIGINE TUNISIE<br><br><b>DROIT ANTIDUMPING PROVISoire</b><br><b>33,77% à 51,06%</b><br>4 mois<br>à partir du 11/05/2018 | <b>FIL MACHINE &amp; FER À BÉTON</b><br><br><b>DROIT ADDITIONNEL</b><br><b>0,55 dh/kg</b><br>jusqu'au 31/12/2021 | <b>TÔLES LAMINÉES À FROID</b><br><br><b>DROIT ADDITIONNEL</b><br><b>16% démantelable</b><br>jusqu'au 31/12/2021 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

MESURES ANTIDUMPING

MESURES DE SAUVEGARDE

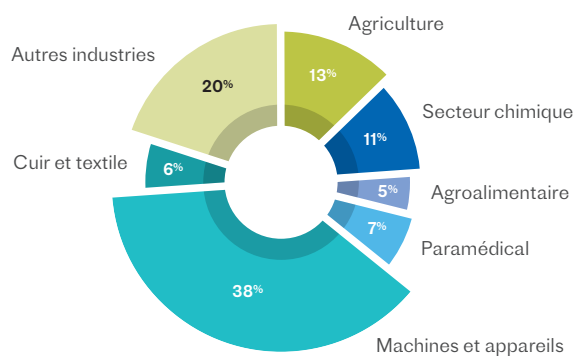
## DONNER DE LA VISIBILITÉ AUX OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Les décisions anticipées en matière de tarif douanier des importations figurent au nombre des mesures de facilitation accordées par l'ADII de longue date. En 2018, la procédure a été consacrée dans la législation douanière.

Les opérateurs du commerce extérieur sont encouragés à y recourir pour obtenir, en toute transparence,

des renseignements contraignants sur le classement tarifaire, l'origine ou la valeur d'une marchandise et ce, avant même son importation ou son exportation. Les décisions délivrées étant de nature à améliorer la prévisibilité des transactions commerciales et à permettre aux opérateurs économiques de disposer de toutes les informations nécessaires à la réalisation de leurs opérations.

*Décisions anticipées en matière de classement tarifaire au titre de l'année 2018*

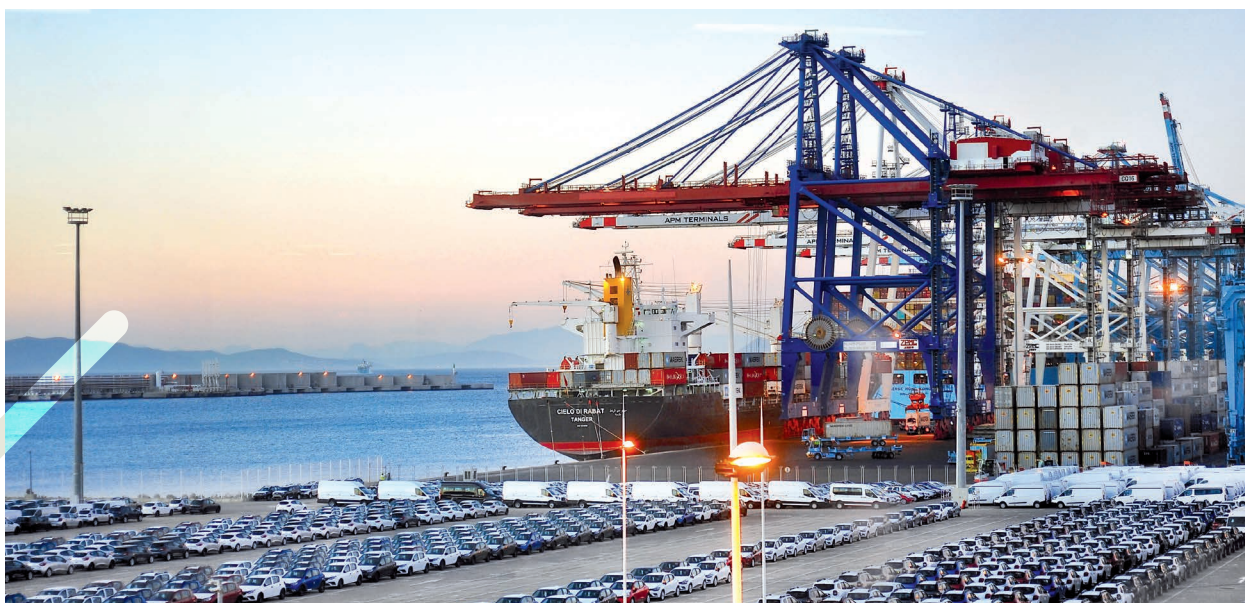


## PROMOUVOIR L'EXPORT PAR LA DÉMATÉRIALISATION DES CERTIFICATS D'ORIGINE

L'ADII est résolument engagée dans la dématérialisation des documents douaniers. La demande et la délivrance de certificats d'origine par voie électronique et le contrôle de leur authenticité est un chantier initié en 2018 avec la Fédération de Russie.

Ce nouveau produit vise un double objectif :

- réduire les déplacements des exportateurs et diminuer, ainsi, les délais et les coûts ;
- éviter le risque de rejet incombant à l'authenticité des certificats d'origine et par conséquent, faciliter l'accès des produits d'origine marocaine aux marchés des pays partenaires.



## REPENSER CERTAINES MESURES DOUANIÈRES POUR PLUS DE FACILITATION, DE TRANSPARENCE ET DE SOLIDARITÉ

Une série d'amendements visant l'adaptation du cadre législatif et réglementaire à l'évolution de l'environnement économique et commercial a été apportée dans le cadre de la Loi de Finances 2018.

### Une fiscalité dérogatoire au profit du secteur de l'aquaculture

Dans une perspective d'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité de la filière aquacole et piscicole, l'avantage fiscal consistant à appliquer un droit d'importation minimum de 2,5% aux aliments pour poisson instauré en janvier 2016 a été maintenu pour une période supplémentaire de 6 ans dans la limite d'un contingent de 15 000 tonnes par an.

### Des régimes économiques améliorés

- ▶ Exportation Temporaire pour Perfectionnement Passif (ETPP) : les produits et marchandises importés en admission temporaire qui étaient auparavant exclus du bénéfice de l'ETPP peuvent désormais être exportés pour réparation ou mise au point sous ce régime.
- ▶ Régime de l'Entrepôt Industriel Franc (EIF) : définition des conditions de mise à la consommation du matériel importé sous ce régime n'ayant pas servi à la production des biens destinés à l'exportation pour au moins 75%.

### Une réglementation douanière plus transparente

Dans un souci de transparence et de facilitation d'accès à l'information, toutes les dérogations tarifaires totales ou partielles relatives au droit de douane prévues par des textes particuliers ont été intégrées dans le code des Douanes.

### Une exonération du droit de douane pour les voitures et chaises pour handicapés

Le droit de douane de 2,5% pour l'importation de voitures spécialement aménagées pour les personnes à besoins spécifiques a été supprimé. Cette exonération bénéficie aussi aux chaises équipées d'un moteur électrique.



# LÉGISLATION DOUANIÈRE

EXONÉRATION

CONCURRENCE LOYALE

FISCALITÉ DOUANIÈRE

LOI DE FINANCES

CLASSEMENT  
TARIFAIRE

AMENDEMENTS

EFFICACITÉ

CODE DES DOUANES

COMPÉTITIVITÉ

DÉCISIONS ANTICIPÉES

VALEUR EN DOUANE

TRANSPARENCE

SIMPLIFICATION

CERTIFICAT D'ORIGINE

IMPORTATIONS

RÉACTIVITÉ

COMMERCE EXTÉRIEUR

DROIT D'IMPORTATION

ANTI-DUMPING

MESURES  
DE SAUVEGARDE

EXONÉRATION

EXPORTATIONS

DÉFENSE  
COMMERCIALE

TARIF DOUANIER

DROITS DE DOUANE

CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE